

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 3

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**OBJET :**  
**Actualisation du tableau  
relatif aux indemnités des élus  
locaux**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 8 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 2 février 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

**Présents :**

Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH M. SAURAY,  
M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme  
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER,  
M. CUSMANO Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA,  
M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M.  
ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M.  
ZUILI, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

M. GELLER..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DUHALDE..... Procuration à Mme BERRA  
Mme GROSJEAN..... Procuration à M. ARNOULT  
Mme DARROUX..... Procuration à M. le Maire  
Mme PHILIPPON

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : 13 FEV. 2024

Publiée le : 13 FEV. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : 13 FEV. 2024

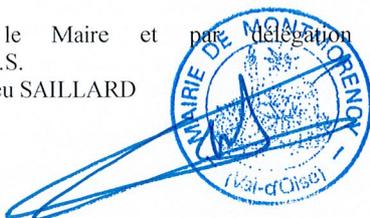
**Absents**

M. RAUMEL  
Mme PEGARD-BAECHEL

**Secrétaire de séance :**

M. BRIANCHON

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.S.  
Matthieu SAILLARD



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024

## DELIBERATION N°3

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU RELATIF AUX INDEMNITES DES ELUS LOCAUX**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 5 juillet 2020,

Vu la délibération n°2 du 5 juillet 2020 portant création de 10 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°3 du 5 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n°19 du 16 juillet 2020 relative aux indemnités des élus,

Vu la délibération n°2 du 30 septembre 2021, relative à la modification du tableau relatif aux indemnités des élus locaux,

Vu les délibérations n°1 et n°2 du 8 février 2024 relatives à l'élection d'adjoints au Maire,

Considérant que sans modifier l'enveloppe indemnitaire globale fixée par la délibération n° 19 du 16 juillet 2020, ni sa répartition, il est nécessaire de mettre à jour le tableau récapitulatif des indemnités des élus,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

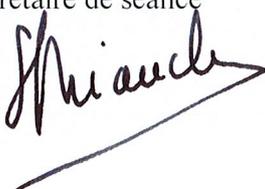
**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'actualiser le tableau récapitulatif des indemnités des élus qui est annexé à la présente délibération,

IMPUTE la dépense au chapitre 020 nature 6531 du budget

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Serge BRIANCHON  
Secrétaire de séance



Maxime THORY  
Maire de Montmorency

